

## CITRUS 500 VOC

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	CITRUS 500 VOC
<b>Autres moyens d'identification</b>	ESTEAM CITRUS 500
<b>Famille du produit</b>	mélange
<b>Usage recommandé</b>	Détecteur de tapis solvant.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnu.
<b>Fabricant</b>	Esteam Mfg Ltd, 3750 19th NE , Calgary , Alberta, T2E6V2, 403-291-7050, esteam.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Canutec, 1-613-996-6666, 24 hr
<b>Date de préparation</b>	le 03 février, 2017

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Liquides inflammables - catégorie 4; Irritation oculaire - catégorie 2A; Sensibilisation cutanée - catégorie 1B; Danger par aspiration - catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Liquide combustible.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

Prévention :

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention :

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.  
Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light	64742-47-8	70-90	
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	15-20	
d-Limonene	5989-27-5	1-5	

#### Notes

\* Le pourcentage exact (concentrations) de la substance dans le mélange a été retenu comme un secret commercial.

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

##### Contact avec la peau

Rincer doucement à l'eau tiède pendant 5 minutes. Contacter un médecin si l'irritation persiste.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Ne pas faire vomir sauf indication contraire de le faire par le personnel médical.

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

#### Dangers spécifiques du produit

Puede formar peróxidos de estabilidad desconocida.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

#### Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours

Identificateur du produit : CITRUS 500 VOC

Date de préparation le 03 février, 2017

Page 02 de 06

d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

#### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas avaler.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Conserver le récipient bien fermé. Conservez dans un endroit frais et sec. Tenir hors de la portée des enfants.

## **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Paramètres de contrôle**

Pas disponible.

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

La ventilation générale est habituellement adéquate.

### **Mesures de protection individuelle**

#### **Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

#### **Protection de la peau**

Porter des gants de protection chimique.

#### **Protection des voies respiratoires**

Respirateur pas nécessaire, la ventilation générale est généralement suffisant.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Propriétés physiques et chimiques de base**

<b>Apparence</b>	Liquide incolore. Dimension des particules: Sans objet
<b>Odeur</b>	De citron
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Pas disponible (fusion); Sans objet (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	81 °C (178 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	0.82
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible

<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Formule moléculaire</b>	Pas disponible
<b>Poids moléculaire</b>	Pas disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

### Matériaux incompatibles

Peut réagir avec des oxydants puissants.

### Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Distillates (Pétroleum), Hydrotreated Light	> 5000 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
d-Limonene		4400 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
Diethylene glycol monobutyl ether	> 29 ppm (rat) (2 heures d'exposition)	4500 mg/kg (rat)	2764 mg/kg (lapin)

### Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Les tests sur les animaux montrent une très légère irritation.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Sans danger.

#### Absorption par la peau

Sans danger.

#### Ingestion

Le risque d'aspiration est présent lors de l'ingestion.

### Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. Sensibilisant cutané. Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) d'après les tests sur des animaux.

### Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Identificateur du produit : CITRUS 500 VOC

Date de préparation le 03 février, 2017

Page 04 de 06

## **Toxicité pour la reproduction**

### **Développement de la progéniture**

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

### **Fonction sexuelle et la fertilité**

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

## **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non réputé comme un mutagène.

## **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### **Persistence et dégradation**

Considéré comme étant rapidement dégradable.

### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### **Mobilité dans le sol**

Les études ne sont pas disponibles.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

### **Les méthodes d'élimination**

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## **SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

### **Canada**

#### **Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

### **États-Unis**

#### **Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Cote de danger NFPA** Santé - 2

**FDS préparée par** gestionnaire de la sécurité des produits

**Numéro de téléphone** 403-291-7050

**Date de préparation** le 03 février, 2017

**Références** Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.  
Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ingrédient brut de SDS de.

---

Identificateur du produit : CITRUS 500 VOC

Date de préparation le 03 février, 2017

Page 05 de 06

## Avis

Tous les renseignements indiqués ici sont basés sur des données fournies par les fabricants de matières premières et / ou des sources techniques reconnues. Bien que les informations sont supposées être exactes et fiables, nous ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité. Conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, et donc les utilisateurs sont responsables de faire leur propre enquête sur la pertinence de l'information à leurs besoins particuliers. L'utilisateur assume tous les risques de leur manutention, l'élimination et de la publication ou de l'utilisation du produit, ou de la confiance sur les informations contenues dans ce document. Ces informations concernent uniquement le produit désigné dans le présent document et ne portent pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre produit chimique. Lire l'étiquette avant utilisation de ce ou tout autre produit, et prendre toutes les précautions nécessaires, dictées par l'étiquette ou par le bon sens pour assurer que votre santé est protégé